



Mairie de CHEVILLY

Dossier n° / 20

Dossier remis le :

Dossier déposé le :

DOSSIER DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRÉNOM

M _____

Mme _____

Enfant : _____

Adresse postale :

Numéro de téléphone _____

Adresse mail _____

- > La demande peut être effectuée **à la mairie du lieu de résidence ou du lieu de naissance**
- > Le changement de prénom doit avoir **un intérêt légitime**
- > L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée
- > L'imprimé de demande de changement de prénom est à retirer en mairie ou sur www.chevilly.fr

DOSSIER A DEPOSER SUR RENDEZ-VOUS PAR LE(S) DEMANDEUR(S) EN PERSONNE

Les demandes envoyées par courrier ou email ne seront pas traitées

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00
FERMETURE LE MARDI APRES-MIDI

Contact : 02.38.80.10.20
Mail : secretariat@chevilly.fr

DOCUMENTS À FOURNIR LORS DU DÉPÔT DU DOSSIER

MAJEUR	A remettre	Remis												
Formulaire demande de changement de prénom	◇	◇												
Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois – Original														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Lieu de naissance</th> <th style="text-align: center;">Où retirer l'acte</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>En France métropolitaine</td> <td>Mairie du lieu de naissance</td> </tr> <tr> <td>En Outre-Mer</td> <td>Maire du lieu de naissance ou service état civil d'Outre-Mer 27 rue Oudinot 75007 PARIS</td> </tr> <tr> <td>Pour les personnes de nationalité française, nées à l'étranger</td> <td>Ministère des Affaires Etrangères, service central de l'état civil, 44941 NANTES CEDEX09</td> </tr> <tr> <td>Pour les personnes réfugiées</td> <td>OFPRA 45 rue Robespierre 94126 FONTENAY-SOUS-BOIS</td> </tr> <tr> <td>Pour les personnes de nationalité étrangères (sauf Autrichiens, Espagnols, Italiens, Luxembourgeois, Hollandais, Portugais, Allemands et Turc, exclus de la procédure de changement de prénom en France)</td> <td>Copie intégrale de l'acte de naissance en original émanant du pays de naissance et légalisé par le Consulat datant de moins de 6 mois. (1) Accompagnée d'une traduction par un traducteur assermenté par la cour d'Appel</td> </tr> </tbody> </table>	Lieu de naissance	Où retirer l'acte	En France métropolitaine	Mairie du lieu de naissance	En Outre-Mer	Maire du lieu de naissance ou service état civil d'Outre-Mer 27 rue Oudinot 75007 PARIS	Pour les personnes de nationalité française, nées à l'étranger	Ministère des Affaires Etrangères, service central de l'état civil, 44941 NANTES CEDEX09	Pour les personnes réfugiées	OFPRA 45 rue Robespierre 94126 FONTENAY-SOUS-BOIS	Pour les personnes de nationalité étrangères (sauf Autrichiens, Espagnols, Italiens, Luxembourgeois, Hollandais, Portugais, Allemands et Turc, exclus de la procédure de changement de prénom en France)	Copie intégrale de l'acte de naissance en original émanant du pays de naissance et légalisé par le Consulat datant de moins de 6 mois. (1) Accompagnée d'une traduction par un traducteur assermenté par la cour d'Appel	◇	◇
Lieu de naissance	Où retirer l'acte													
En France métropolitaine	Mairie du lieu de naissance													
En Outre-Mer	Maire du lieu de naissance ou service état civil d'Outre-Mer 27 rue Oudinot 75007 PARIS													
Pour les personnes de nationalité française, nées à l'étranger	Ministère des Affaires Etrangères, service central de l'état civil, 44941 NANTES CEDEX09													
Pour les personnes réfugiées	OFPRA 45 rue Robespierre 94126 FONTENAY-SOUS-BOIS													
Pour les personnes de nationalité étrangères (sauf Autrichiens, Espagnols, Italiens, Luxembourgeois, Hollandais, Portugais, Allemands et Turc, exclus de la procédure de changement de prénom en France)	Copie intégrale de l'acte de naissance en original émanant du pays de naissance et légalisé par le Consulat datant de moins de 6 mois. (1) Accompagnée d'une traduction par un traducteur assermenté par la cour d'Appel													
Une pièce d'identité, passeport, titre de séjour en cours de validité de la personne concernée - Original	◇	◇												
Le livret de famille de l'intéressé	◇	◇												
Pour les demandeurs de nationalité étrangères : produire un certificat de coutume faisant état des dispositions étrangères applicables au prénom et à la procédure de changement de prénom - Original	◇	◇												
Un justificatif de domicile de moins de 3 mois – Original → Facture de gaz, électricité, eau, quittance de loyer, avis d'imposition, attestation de l'employeur ou de Pôle Emploi	◇	◇												
Si demandeur est hébergé : Attestation d'hébergement établie par l'hébergeant, justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité, justificatif de domicile au nom de l'hébergé	◇	◇												
Justificatifs intérêt légitime de la demande. En fonction de votre situation, vous pouvez fournir : <i>Enfance et scolarité</i> : copie carnet de santé, copies diplômes, bulletins scolaires... <i>Vie professionnelle</i> : contrat de travail, attestations de collègue de travail (accompagnées d'une pièce d'identité) copies courriers professionnels, bulletins de salaire... <i>Vie administrative</i> : copies de pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition, justificatif de domicile... <i>Certificats médicaux</i> : établissant de vos difficultés rencontrées par le port du prénom déterminé	◇	◇												
Pièces à fournir en fonction de votre situation : La copie intégrale datant de moins de 3 mois de : → L'acte de naissance de l'époux(se) ou du partenaire du Pacs → L'acte de naissance de chacun des enfants → L'acte de mariage	◇	◇												

MAJEUR PROTÉGÉ (demande à faire par le tuteur)		A remettre	Remis												
Présence obligatoire du tuteur <u>ET</u> du majeur sous tutelle au dépôt de la demande															
Copie de la décision du juge des tutelles ou de la cour d'Appel désignant le tuteur		◇	◇												
Copie de la pièce d'identité du tuteur en cours de validité		◇	◇												
Formulaire demande de changement de prénom majeur sous tutelle		◇	◇												
Une pièce d'identité, passeport, titre de séjour en cours de validité de la personne concernée - Original		◇	◇												
Le livret de famille de l'intéressé		◇	◇												
Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois – Original															
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Lieu de naissance</th> <th>Où retirer l'acte</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>En France métropolitaine</td> <td>Mairie du lieu de naissance</td> </tr> <tr> <td>En Outre-Mer</td> <td>Maire du lieu de naissance ou service état civil d'Outre-Mer 27 rue Oudinot 75007 PARIS</td> </tr> <tr> <td>Pour les personnes de nationalité française, nées à l'étranger</td> <td>Ministère des Affaires Etrangères, service central de l'état civil, 44941 NANTES CEDEX09</td> </tr> <tr> <td>Pour les personnes réfugiées</td> <td>OFPRA 45 rue Robespierre 94126 FONTENAY-SOUS-BOIS</td> </tr> <tr> <td>Pour les personnes de nationalité étrangères (sauf Autrichiens, Espagnols, Italiens, Luxembourgeois, Hollandais, Portugais, Allemands et Turc, exclus de la procédure de changement de prénom en France)</td> <td>Copie intégrale de l'acte de naissance en original émanant du pays de naissance et légalisé par le Consulat datant de moins de 6 mois. (1) Accompagnée d'une traduction par un traducteur assermenté par la cour d'Appel</td> </tr> </tbody> </table>		Lieu de naissance	Où retirer l'acte	En France métropolitaine	Mairie du lieu de naissance	En Outre-Mer	Maire du lieu de naissance ou service état civil d'Outre-Mer 27 rue Oudinot 75007 PARIS	Pour les personnes de nationalité française, nées à l'étranger	Ministère des Affaires Etrangères, service central de l'état civil, 44941 NANTES CEDEX09	Pour les personnes réfugiées	OFPRA 45 rue Robespierre 94126 FONTENAY-SOUS-BOIS	Pour les personnes de nationalité étrangères (sauf Autrichiens, Espagnols, Italiens, Luxembourgeois, Hollandais, Portugais, Allemands et Turc, exclus de la procédure de changement de prénom en France)	Copie intégrale de l'acte de naissance en original émanant du pays de naissance et légalisé par le Consulat datant de moins de 6 mois. (1) Accompagnée d'une traduction par un traducteur assermenté par la cour d'Appel	◇	◇
Lieu de naissance	Où retirer l'acte														
En France métropolitaine	Mairie du lieu de naissance														
En Outre-Mer	Maire du lieu de naissance ou service état civil d'Outre-Mer 27 rue Oudinot 75007 PARIS														
Pour les personnes de nationalité française, nées à l'étranger	Ministère des Affaires Etrangères, service central de l'état civil, 44941 NANTES CEDEX09														
Pour les personnes réfugiées	OFPRA 45 rue Robespierre 94126 FONTENAY-SOUS-BOIS														
Pour les personnes de nationalité étrangères (sauf Autrichiens, Espagnols, Italiens, Luxembourgeois, Hollandais, Portugais, Allemands et Turc, exclus de la procédure de changement de prénom en France)	Copie intégrale de l'acte de naissance en original émanant du pays de naissance et légalisé par le Consulat datant de moins de 6 mois. (1) Accompagnée d'une traduction par un traducteur assermenté par la cour d'Appel														
Un justificatif de domicile de moins de 3 mois – Original → Facture de gaz, électricité, eau, quittance de loyer, avis d'imposition, attestation de l'employeur ou de Pôle Emploi		◇	◇												
Si demandeur est hébergé : Attestation d'hébergement établie par l'hébergeant, justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité, justificatif de domicile au nom de l'hébergé		◇	◇												
Justificatifs intérêt légitime de la demande. En fonction de votre situation, vous pouvez fournir : <i>Enfance et scolarité</i> : copie carnet de santé, copies diplômes, bulletins scolaires... <i>Vie professionnelle</i> : contrat de travail, attestations de collègue de travail (accompagnées d'une pièce d'identité) copies courriers professionnels, bulletins de salaire... <i>Vie administrative</i> : copies de pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition, justificatif de domicile... <i>Certificats médicaux</i> : établissant de vos difficultés rencontrées par le port du prénom déterminé		◇	◇												
Pièces à fournir en fonction de votre situation : La copie intégrale datant de moins de 3 mois de : → L'acte de naissance de l'époux(se) ou du partenaire du Pacs → L'acte de naissance de chacun des enfants → L'acte de mariage		◇	◇												
Pour les demandeurs de nationalité étrangères : produire un certificat de coutume faisant état des dispositions étrangères applicables au prénom et à la procédure de changement de prénom - Original		◇	◇												

MINEUR MOINS DE 13 ANS (demande faite par ses représentants légaux)		A remettre	Remis												
Formulaire demande de changement de prénom pour un mineur de moins de 13 ans		◇	◇												
Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois – Original															
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Lieu de naissance</th> <th>Où retirer l'acte</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>En France métropolitaine</td> <td>Mairie du lieu de naissance</td> </tr> <tr> <td>En Outre-Mer</td> <td>Maire du lieu de naissance ou service état civil d'Outre-Mer 27 rue Oudinot 75007 PARIS</td> </tr> <tr> <td>Pour les personnes de nationalité française, nées à l'étranger</td> <td>Ministère des Affaires Etrangères, service central de l'état civil, 44941 NANTES CEDEX09</td> </tr> <tr> <td>Pour les personnes réfugiées</td> <td>OFPRA 45 rue Robespierre 94126 FONTENAY-SOUS-BOIS</td> </tr> <tr> <td>Pour les personnes de nationalité étrangères (sauf Autrichiens, Espagnols, Italiens, Luxembourgeois, Hollandais, Portugais, Allemands et Turc, exclus de la procédure de changement de prénom en France)</td> <td>Copie intégrale de l'acte de naissance en original émanant du pays de naissance et légalisé par le Consulat datant de moins de 6 mois. (1) Accompagnée d'une traduction par un traducteur assermenté par la cour d'Appel</td> </tr> </tbody> </table>		Lieu de naissance	Où retirer l'acte	En France métropolitaine	Mairie du lieu de naissance	En Outre-Mer	Maire du lieu de naissance ou service état civil d'Outre-Mer 27 rue Oudinot 75007 PARIS	Pour les personnes de nationalité française, nées à l'étranger	Ministère des Affaires Etrangères, service central de l'état civil, 44941 NANTES CEDEX09	Pour les personnes réfugiées	OFPRA 45 rue Robespierre 94126 FONTENAY-SOUS-BOIS	Pour les personnes de nationalité étrangères (sauf Autrichiens, Espagnols, Italiens, Luxembourgeois, Hollandais, Portugais, Allemands et Turc, exclus de la procédure de changement de prénom en France)	Copie intégrale de l'acte de naissance en original émanant du pays de naissance et légalisé par le Consulat datant de moins de 6 mois. (1) Accompagnée d'une traduction par un traducteur assermenté par la cour d'Appel	◇	◇
Lieu de naissance	Où retirer l'acte														
En France métropolitaine	Mairie du lieu de naissance														
En Outre-Mer	Maire du lieu de naissance ou service état civil d'Outre-Mer 27 rue Oudinot 75007 PARIS														
Pour les personnes de nationalité française, nées à l'étranger	Ministère des Affaires Etrangères, service central de l'état civil, 44941 NANTES CEDEX09														
Pour les personnes réfugiées	OFPRA 45 rue Robespierre 94126 FONTENAY-SOUS-BOIS														
Pour les personnes de nationalité étrangères (sauf Autrichiens, Espagnols, Italiens, Luxembourgeois, Hollandais, Portugais, Allemands et Turc, exclus de la procédure de changement de prénom en France)	Copie intégrale de l'acte de naissance en original émanant du pays de naissance et légalisé par le Consulat datant de moins de 6 mois. (1) Accompagnée d'une traduction par un traducteur assermenté par la cour d'Appel														
Une pièce d'identité, passeport, titre de séjour en cours de validité de l'enfant - Original		◇	◇												
Pièce d'identité en cours de validité du et des représentants légaux		◇	◇												
La preuve de l'information de l'autre parent dans le cas de séparation		◇	◇												
La preuve de l'autorité parentale dans certaines conditions (reconnaissance différée, adoption...)		◇	◇												
Le livret de famille		◇	◇												
Pour les demandeurs de nationalité étrangères : produire un certificat de coutume faisant état des dispositions étrangères applicables au prénom et à la procédure de changement de prénom - Original		◇	◇												
Un justificatif de domicile des représentants légaux de moins de 3 mois – Original → Facture de gaz, électricité, eau, quittance de loyer, avis d'imposition, attestation de l'employeur ou de Pôle Emploi		◇	◇												
Justificatifs intérêt légitime de la demande. En fonction de votre situation, vous pouvez fournir : - Bulletins scolaires au prénom souhaité ou attestation de l'éducation nationale de l'utilisation de ce prénom à l'école - Attestations de proches de l'utilisation de ce prénom dans la vie quotidienne - Certificats émanant de professionnels de santé - Attestations de l'autorité étrangère ne reconnaissant pas le prénom français		◇	◇												

MINEUR PLUS DE 13 ANS (demande faite par ses représentants légaux) → Présence obligatoire du mineur au moment du dépôt de la demande		A remettre	Remis												
Formulaire demande de changement de prénom pour un mineur de plus de 13 ans		◇	◇												
Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois – Original															
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Lieu de naissance</th> <th>Où retirer l'acte</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>En France métropolitaine</td> <td>Mairie du lieu de naissance</td> </tr> <tr> <td>En Outre-Mer</td> <td>Maire du lieu de naissance ou service état civil d'Outre-Mer 27 rue Oudinot 75007 PARIS</td> </tr> <tr> <td>Pour les personnes de nationalité française, nées à l'étranger</td> <td>Ministère des Affaires Etrangères, service central de l'état civil, 44941 NANTES CEDEX09</td> </tr> <tr> <td>Pour les personnes réfugiées</td> <td>OFPRA 45 rue Robespierre 94126 FONTENAY-SOUS-BOIS</td> </tr> <tr> <td>Pour les personnes de nationalité étrangères (sauf Autrichiens, Espagnols, Italiens, Luxembourgeois, Hollandais, Portugais, Allemands et Turc, exclus de la procédure de changement de prénom en France)</td> <td>Copie intégrale de l'acte de naissance en original émanant du pays de naissance et légalisé par le Consulat datant de moins de 6 mois. (1) Accompagné d'une traduction par un traducteur assermenté par la cour d'Appel</td> </tr> </tbody> </table>		Lieu de naissance	Où retirer l'acte	En France métropolitaine	Mairie du lieu de naissance	En Outre-Mer	Maire du lieu de naissance ou service état civil d'Outre-Mer 27 rue Oudinot 75007 PARIS	Pour les personnes de nationalité française, nées à l'étranger	Ministère des Affaires Etrangères, service central de l'état civil, 44941 NANTES CEDEX09	Pour les personnes réfugiées	OFPRA 45 rue Robespierre 94126 FONTENAY-SOUS-BOIS	Pour les personnes de nationalité étrangères (sauf Autrichiens, Espagnols, Italiens, Luxembourgeois, Hollandais, Portugais, Allemands et Turc, exclus de la procédure de changement de prénom en France)	Copie intégrale de l'acte de naissance en original émanant du pays de naissance et légalisé par le Consulat datant de moins de 6 mois. (1) Accompagné d'une traduction par un traducteur assermenté par la cour d'Appel	◇	◇
Lieu de naissance	Où retirer l'acte														
En France métropolitaine	Mairie du lieu de naissance														
En Outre-Mer	Maire du lieu de naissance ou service état civil d'Outre-Mer 27 rue Oudinot 75007 PARIS														
Pour les personnes de nationalité française, nées à l'étranger	Ministère des Affaires Etrangères, service central de l'état civil, 44941 NANTES CEDEX09														
Pour les personnes réfugiées	OFPRA 45 rue Robespierre 94126 FONTENAY-SOUS-BOIS														
Pour les personnes de nationalité étrangères (sauf Autrichiens, Espagnols, Italiens, Luxembourgeois, Hollandais, Portugais, Allemands et Turc, exclus de la procédure de changement de prénom en France)	Copie intégrale de l'acte de naissance en original émanant du pays de naissance et légalisé par le Consulat datant de moins de 6 mois. (1) Accompagné d'une traduction par un traducteur assermenté par la cour d'Appel														
Une pièce d'identité, passeport, titre de séjour en cours de validité de l'enfant - Original		◇	◇												
Pièce d'identité en cours de validité du et des représentants légaux		◇	◇												
La preuve de l'information de l'autre parent dans le cas de séparation		◇	◇												
La preuve de l'autorité parentale dans certaines conditions (reconnaissance différée, adoption...)		◇	◇												
Consentement du mineur par écrit et signé		◇	◇												
Le livret de famille		◇	◇												
Pour les demandeurs de nationalité étrangères : produire un certificat de coutume faisant état des dispositions étrangères applicables au prénom et à la procédure de changement de prénom - Original		◇	◇												
Un justificatif de domicile des représentants légaux de moins de 3 mois – Original → Facture de gaz, électricité, eau, quittance de loyer, avis d'imposition, attestation de l'employeur ou de Pôle Emploi		◇	◇												
Justificatifs intérêt légitime de la demande. En fonction de votre situation, vous pouvez fournir : - Bulletins scolaires au prénom souhaité ou attestation de l'éducation nationale de l'utilisation de ce prénom à l'école - Attestations de proches de l'utilisation de ce prénom dans la vie quotidienne - Certificats émanant de professionnels de santé - Attestations de l'autorité étrangère ne reconnaissant pas le prénom français		◇	◇												

(1) Lorsque l'acte émane d'un pays ne procédant pas à la mise à jour des actes, ce dernier peut dater de plus de 6 mois. Le demandeur doit alors fournir une attestation de son ambassade indiquant « qu'aucune copie d'acte n'est possible et que conformément au droit de l'Etat en question, l'acte ne fait l'objet d'aucune mise à jour ».

NOTION D'INTÉRÊT LÉGITIME

MOTIFS RETENUS :

- ▶ Usage prolongé d'un prénom autre que celui figurant à l'état civil
- ▶ Souci de favoriser son intégration au moyen d'un prénom français
- ▶ Suppression d'un prénom jugé ridicule et ou association nom/prénom jugée ridicule
- ▶ Difficultés liées au prénom français au regard d'états civils étrangers
- ▶ Adjonction d'un tiret ou suppression d'un tiret entre 2 prénoms suite à un usage prolongé
- ▶ Retour au prénom d'origine lorsque la suppression n'a pas résulté initialement de la volonté du demandeur
- ▶ Retour au prénom d'origine après adoption d'un prénom français suite à une naturalisation
- ▶ Motifs tenant à la perpétuation d'une coutume familiale ou au respect des origines du demandeur
- ▶ Motifs tenant à la transsexualité du demandeur même si aucune procédure de modification de la mention de sexe à l'état civil n'a été initiée
- ▶ Les demandes de changement de prénom motivées par le fait que toute personne a la possibilité de choisir « tout prénom inscrit dans son acte de naissance comme prénom usuel »

MOTIFS REJETÉS :

- ▶ Motif de pure convenance personnelle
- ▶ Motif tenant à l'affection portée à l'égard de personnes proches décédées
- ▶ Substitution du prénom par un diminutif
- ▶ Changement de prénom en raison de la seule appartenance à une communauté religieuse
- ▶ Demande de changement de prénom pour y intégrer des caractères orthographiques absents de l'alphabet français
- ▶ Demande de changement de prénom motivée par la recherche d'une homonymie liée notamment au nom de famille
- ▶ Demande de changement de prénom suite au motif hâtif concomitamment ou après la déclaration de naissance